

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 6 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le six décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Présents : M. THUAULT adjoint.

M. DARMAGNAC, Mme GERVASONI, Mme KIRCHER, Mme LAROUSSE, Mme MELIN, M. PEREIRA, Mme POIROT, M. RICHEZ, M. SOULARD, Mme THIBAUT-MARROCQ, M. THUILLIEZ, Mme VIROULET-L'HOTE

Avait donné pouvoir : M. MOTHEs à M. THUAULT.

### ORDRE DU JOUR :

- compte rendu du conseil municipal du 25/10/21
- délibération pour désignation d'un délégué suppléant au SIRP
- création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet
- subvention téléthon
- délibération autorisant le maire à signer le contrat pour la maîtrise d'œuvre pour la création d'un square
- QUESTIONS DIVERSES

Est désignée secrétaire de séance : Mme GERVASONI Florence.

Concernant le dernier compte rendu, Mr THUAULT fait une observation sur le fait que dans les questions diverses, sur la décision d'appliquer le sursis à statuer il soit mentionné « le conseil municipal à la majorité » et qu'il ne soit pas fait état du détail du vote (Pour, Contre, Abstention). Le Conseil à l'unanimité décide que désormais cette précision sera apportée à toutes les décisions faisant l'objet d'un vote.

Aucune autre remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu du conseil municipal du 25 octobre 2021, il est signé par tous les membres présents.

### **1)OBJET : délibération pour compléter la représentation de la commune au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Bommes et Pujols sur Ciron (SIRP)**

Le conseil municipal,

- Sachant qu'il est nécessaire de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants pour représenter la commune à l'Assemblée délibérante de ce Syndicat
- Sachant qu'à date nous n'avons que deux délégués suppléants au lieu de trois, il convient de procéder à l'élection d'un délégué suppléant.

Après délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire :

- Est élu délégué supplémentaire : Mr MOTHEs

VOTE : unanimité

La représentation communale est donc constituée :

Délégués titulaires : Mme GERVASONI, Mr SOULARD, Mme KIRCHER

Délégués suppléants : Mme MELIN, Mme VIROULET, Mr MOTHES

**2)OBJET : Création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint administratif à temps complet**

La secrétaire de mairie étant en congé longue maladie il convient de pourvoir à son remplacement.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 (modifié) portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

**DECIDE**

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du 1<sup>er</sup> JANVIER 2022 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

VOTE : unanimité

**3)OBJET : subvention pour le TELETHON 2021**

Dans le cadre du Téléthon, le Comité de Jumelages et d'Animations a organisé une marche le samedi 4 décembre 2021. De 6h du matin à 18h. 63 marcheurs se sont relayés et ont parcouru une distance totale de 608 kms.

Le Conseil Municipal s'associe à cette manifestation en octroyant comme l'an passé une subvention de 550 € au club informatique, coordonnateur de cette manifestation dans notre commune. La somme allouée sera reversée intégralement au TELETHON.

VOTE : unanimité

**4)OBJET : autorisation de signature pour le maire d'un contrat de maîtrise d'œuvre**

La commune souhaite réaliser sur la parcelle cadastrée B 1634 (rue de Diane) l'aménagement d'un parc paysager et d'un espace ludique pour les jeunes enfants.

A cet effet la commune va lancer une consultation pour maîtrise d'œuvre pour la création de cet équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les documents ad hoc.

VOTE : unanimité

### QUESTIONS DIVERSES

-En raison du développement de la pandémie le Conseil Municipal a pris la décision d'annuler la cérémonie des vœux du 8 janvier 2022. Une communication dans ce sens sera distribuée avec le bulletin municipal.

-Mme LAROUSSE demande si le droit de préemption peut s'exercer en dehors des zones urbanisables. Le maire lui répond par la négative.

-Mr PEREIRA demande quelle suite a été donnée à la réunion du lotissement de Diane. Le maire lui répond qu'une consultation est en cours au sujet de la coupure de l'éclairage nocturne. Le terme de cette consultation est fixé au 11 décembre.

-Mme GERVASONI fait le compte rendu de la réunion à laquelle elle a assisté à Barsac concernant la mise en place de liaison douce dans cette commune. A terme ce projet prévoit l'aménagement de la route qui rejoint Pujols par le château ST Robert.

-Mr DARMAGNAC demande des précisions sur la procédure d'appel d'offre pour désigner la maîtrise d'œuvre pour le square de Diane.

Séance levée à 20h15.